

PROGRAMME d'aide financière aux activités sportives



Pour les résidents de la municipalité de Batiscan âgés de 0 à 17 ans.



Adopté le 4 mars 2019

Résolution # 2019-03-068



Le présent document vise à définir et édicter les règles et modalités du Programme d'aide financière aux activités sportives pour les domiciliés de la municipalité de Batiscan âgés de 0 à 17 ans.

Programme d'aide financière aux activités sportives
Pour les résidents de la municipalité de Batiscan âgés de 0 à 17 ans.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR LES DOMICILIÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

1. Objectifs de la politique

Cette politique a pour but d'inciter les jeunes de 17 ans et moins à pratiquer des activités récréatives et sportives en les rendant plus accessibles tout en contribuant à améliorer leur bien-être et leur santé.

Les objectifs visés sont :

- 1.1 Favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité.
- 1.2 Favoriser l'accessibilité aux diverses activités sportives qui ne sont pas offertes à Batiscan en allégeant les coûts reliés à ces activités.

2. Critères d'admissibilité pour l'aide financière

Pour être admissible à l'aide financière offerte par la municipalité, les critères suivants doivent être satisfaits :

- 2.1 Le participant doit être domicilié à Batiscan et âgé de 0 à 17 ans au moment de l'inscription.
- 2.2 Le participant doit être inscrit à une activité sportive régit par une fédération ou par un organisme de la région de la Mauricie dont la durée est d'au moins cinq semaines.
- 2.3 Le fonds annuel de la municipalité dédié à cette aide financière est limité à un montant de 1 500,00\$ pour les tarifs supra locaux à l'exception des sommes consacrées aux jeunes utilisateurs de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade et des sommes consacrées aux jeunes œuvrant au sein de l'Association de soccer des Chenaux. Ce fonds est reconduit d'année en année sur décision et autorisation au préalable du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan lors de l'approbation des prévisions budgétaires annuelles.

3. Modalités générales de la politique

La politique d'aide financière aux activités sportives se décline en deux volets.

- 3.1 Le soutien au hockey mineur et au patinage artistique, qui a pour objectif d'aider les familles demeurant à Batiscan en partageant les frais de l'aréna situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade.
- 3.2 Le soutien aux autres activités vise encourager la pratique sportive et à soutenir financièrement les familles Batiscanaises ainsi de favoriser l'appartenance à la MRC des Chenaux.

3.1.1 Soutien au hockey mineur et au patinage artistique

La subvention accordée sera émise directement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les participants pour l'utilisation de l'aréna pour les joueurs de hockey et du patinage artistique.

3.2.1 Soutien aux parents

Le remboursement des tarifs supra locaux concernant les activités sportives pratiquées à l'extérieur de la municipalité est modulé de la manière suivante :

- Pour le soccer, la Municipalité de Batiscan paiera un montant de **40,95\$** par étudiant directement à l'Association de soccer des Chenaux et remboursera **40,95\$** si l'étudiant joue ailleurs soit à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ou à Trois-Rivières.
- Remboursement de **50%** des tarifs supra locaux jusqu'à un maximum de 1 500,00\$ par année pour les sports de pelouse, de gymnase et nautiques si ces derniers ne sont pas offerts sur le territoire de la municipalité de Batiscan.
- La Municipalité de Batiscan ne doit pas posséder d'équipements ou de terrains pouvant permettre la pratique de l'activité sportive en question et il ne doit pas y avoir une activité sportive similaire qui se déroule sur le territoire de la municipalité.
- La date limite pour recevoir les demandes est le 30 novembre.
- **Les parents ou les tuteurs doivent également fournir avec leur demande les documents suivants:**
 - Une preuve à l'effet que le participant et ou la participante est âgé entre 0 et 17 ans lors de l'inscription à l'activité;
 - Une preuve de résidence;
 - Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et les tarifs supra locaux émis par l'organisme;
 - Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie et la période couverte de l'activité.
- La demande doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet, disponible au bureau municipal ou sur le site Internet de la Municipalité; www.batiscan.ca
- L'aide financière accordée est émise directement aux parents ou aux tuteurs;
- La Municipalité de Batiscan se réserve le droit de refuser toute demande si les critères d'admissibilité et les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés;
- La Municipalité de Batiscan se réserve le droit de révoquer la subvention si la personne ne participe plus à l'activité. De plus, elle se donne le droit d'assurer un suivi auprès des organismes concernés.

4. Obligation du demandeur

Le demandeur doit s'engager à aviser la Municipalité de Batiscan dès que le participant et ou la participante cesse l'activité ou annule son inscription.

Si la Municipalité de Batiscan a déjà procédé au remboursement, le demandeur s'engage à rembourser l'aide accordée.

5. Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur le 4 mars 2019 et est rétroactive au 1er janvier 2019.

C'est donc dire que toutes les activités visées par cette politique débutant le ou après le 1^{er} janvier 2019 sont admissibles. Les montants encourus pour ces activités, même s'ils ont été défrayés avant le 1er janvier 2019, pourront alors être réclamés.

Fait, donné et signé à Batiscan
Ce 4 mars 2019

Christian Fortin
Maire

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR LES DOMICILIÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN ÂGÉS DE 0 À 17 ANS.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Remboursement demandé par :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Téléphone : (____) ____ - _____ Cellulaire : (____) ____ - _____

Remboursement demandé pour (Nom de l'enfant) :

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de l'activité	Date d'inscription	Tarifs supra locaux de l'inscription	Montant admissible à 50%
		Total du remboursement	

Documents à joindre

- Une preuve à l'effet que le participant et ou la participante est âgé entre 0 et 17 ans lors de l'inscription à l'activité;
- Une preuve de résidence;
- Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme;
- Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie et la période couverte de l'activité

Date limite pour effectuer sa demande

- Le 30 novembre

Je m'engage à aviser la Municipalité de Batiscan de tous changements (annulation ou modification) liés à la présente demande.

Signature du demandeur (citoyen) : _____

Date : _____

Autorisé par : _____

La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande si tous les critères d'admissibilité, les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés. Si la Municipalité a déjà procédé au remboursement et que le participant cesse l'activité ou annule son inscription, le demandeur s'engage à rembourser l'aide accordée.

Programme d'aide financière aux activités sportives
Pour les résidents de la municipalité de Batiscan âgés de 0 à 17 ans.